



## Litige avec mon locataire au sujet du remplacement d'une baignoire

Par **lamotte sylvie**, le **09/10/2016** à **19:39**

Bonjour,

J'ai un locataire de 75 ans. Actuellement, il a une baignoire mais exige une douche à la place de cette baignoire en faisant valoir son âge. Que dois-je faire ? Quelle est l'obligation ?

Merci.

Par **youris**, le **09/10/2016** à **20:12**

bonjour,

vous n'avez aucune obligation de remplacer la baignoire existante par une douche, il a accepté la baignoire quand il est rentré dans les lieux.

par contre il a le droit de chercher un appartement avec douche.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/media/01/02/1867657131.pdf>

salutations

Par **janus2fr**, le **10/10/2016** à **08:09**

Bonjour,

Je confirme la réponse de youris, vous n'avez aucune obligation de répondre favorablement à cette exigence !

De même, si le locataire vous proposait de faire faire à ses frais les travaux, vous pourriez refuser.

Imaginons qu'à chaque changement de locataire, l'un veuille une baignoire et l'autre une douche, vous ne vous en sortiriez jamais !

Le logement est équipé d'une baignoire, point !

Comme le dit youris, si le logement ne convient plus à ce locataire du fait de son âge, c'est à lui de chercher un logement mieux adapté...